

Délibération n° 2025-105 – Commande publique - AOO 25005 – Gestion et entretien des stationnements vélos en gare sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau : Chartrettes et Héricy – Autorisation de signature du marché

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour	49
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, SylvieCHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINE
Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVOET
Mme Lamia KORT
Mme Isabelle MARIE
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Jean-Claude DELAUNE
M. Cédric THOMA
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

Références juridiques :

- **Code de la commande publique**
- **Délibération n°2024-083 du conseil communautaire du 28 mars 2024 portant approbation du Schéma Directeur Cyclable (SDC) du Pays de Fontainebleau pour la période 2024-2034**

Rapporteur : Mme Sonia RISCO

Dans le cadre de sa compétence « organisation des mobilités », la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) a élaboré et adopté son schéma directeur cyclable en 2024. Ce schéma s'engage pour le développement des mobilités cyclables, avec comme objectif la création d'un réseau cyclable continu, sécurisé et attractif à l'échelle du territoire. Son plan d'action prévoit notamment la création de places de stationnement en gare pour permettre l'intermodalité train-vélo. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour encourager la pratique du vélo au quotidien. En lien avec Île-de-France Mobilités (IDFM), la CAPF accompagne la mise en place progressive de parkings vélo sécurisés à proximité immédiate des gares, selon le schéma directeur du stationnement vélos en gares et stations (SDSV) d'IDFM. La construction de nouvelles places de stationnement vélo vise à développer la pratique cyclable. La création de parkings vélos sur les 5 gares du territoire que sont Fontainebleau-Avon, Chartrettes, Vulaines-sur-Seine, Hericy et Bourron-Marlotte permettra de développer la pratique cyclable sur le territoire. Un premier marché a été attribué fin décembre 2024 pour les gares de Fontainebleau-Avon, Bourron-Marlotte et Chartrettes.

Le présent marché concerne l'exploitation, la maintenance et la gestion des consignes vélos sécurisées dans les gares d'Hericy et Chartrettes. Il inclut notamment :

- La mise en place d'un système de gestion informatisée des accès (système de billettique validé par IDFM),
- La création d'un site internet pour la gestion des abonnements,
- L'entretien et la maintenance préventive et curative des équipements,
- La gestion de la relation usagers via un centre de relation client (CRC),
- Un suivi régulier de l'exploitation (reporting, statistiques, enquêtes de satisfaction).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250626-2025-105-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée le 5 mars 2025 et publiée au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com. La date limite de remise des offres était fixée au 07 avril 2025 à 11H00.

Les caractéristiques de la procédure sont les suivantes :

- Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2161-1 à 5 du Code de la Commande Publique (CCP).

- Le marché est décomposé d'une tranche ferme (Chartrettes) et d'une tranche optionnelle (Héricy).

- Le marché prend la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire au moment de la notification.

- Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 5 ans.

Un candidat a remis une offre dans les délais à savoir :

SAS ALTINNOVA – 1 rue des Noues – Parc des Plaines – 42160 BONSON

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 juin 2025 à 10h30 pour attribuer le marché.

Au regard du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a désigné comme titulaire du marché la société ALTINNOVA, pour un montant de 126 202.11 € HT ou 151 442.53 € TTC.

Ce montant correspond au prix de la tranche ferme additionné au prix de la tranche optionnelle n° 1, si toutefois elle était affermie.

Ainsi il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à signer le marché relatif à la gestion et entretien des stationnements vélos en gare sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau : Chartrettes et Héricy avec la société SAS ALTINNOVA sis au 1 rue des Noues – Parc des Plaines – 42160 BONSON, pour un montant de 126 202.11 € HT ou 151 442.53 € TTC.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Patrick GAUTHIER et Yann MOREAU) de :

- Autoriser M. le Président à signer le marché relatif à la gestion et entretien des stationnements vélos en gare sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau : Chartrettes et Héricy avec la société SAS ALTINNOVA sis au 1 rue des Noues – Parc des Plaines – 42160 BONSON, pour un montant de 126 202.11 € HT ou 151 442.53 € TTC.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le

03 JUL. 2025

Date de mise en ligne le

Notification le

03 JUL. 2025

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr